

EXPRESSION LIBRE

En application de l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette page est destinée à la libre expression politique des élus municipaux. La rédaction décline toute responsabilité sur la teneur des propos tenus.

Groupe "Des engagements et des actes pour Deuil-La Barre"

Recentralisation ?

Vivons-nous encore dans une République décentralisée comme l'annonce l'article 1^{er} de la constitution depuis l'Acte II de la décentralisation initiée par Jean-Pierre Raffarin en 2003 ? C'est la question que l'on est en droit de se poser aujourd'hui.

En effet l'État, via les préfets, n'a de cesse de transférer régulièrement de nouvelles compétences aux maires. C'est ainsi que la charge de travail du service des affaires générales de notre commune a dû, par exemple, intégrer de nouveaux dossiers à traiter : les demandes de changement de prénom, l'enregistrement des PACS, l'instruction des dossiers de CNI et de passeports...

Dans un autre domaine, comme celui du logement social par exemple, le préfet a pris des arrêtés de carence pour un certain nombre de communes n'ayant pas 25 % de logements sociaux. Pour les communes concernées, les attributions de logements réservataires sont désormais retirées aux maires et assurées par la préfecture. Quant à la disparition de la taxe d'habitation programmée par le gouvernement, nous dirigeons-nous vers une asphyxie programmée des collectivités ou un renouveau de la fiscalité locale ? Cette disparition va entraîner un sérieux déficit pour les collectivités qui perçoivent cette recette en l'absence de toute garantie de compensation intégrale, même si nous entendons parler d'une compensation de cette perte de recettes via la hausse des taxes foncières et notamment sur les résidences secondaires. Des choix cornéliens vont s'imposer entre baisse des moyens, augmentation des impôts locaux et diminution de la qualité du service public.

Enfin, la révision constitutionnelle annoncée a-t-elle réellement pour objectif de renforcer le pouvoir du parlement ou bien alors de servir une monarchie présidentielle en marche ? La diminution de 30 % du nombre de parlementaires, la limitation du droit d'amendement dès la première lecture de la loi ne sont-elles pas des mesures qui affaibliront encore un peu plus la représentation nationale dans la tâche qui est la sienne de fabrication de la loi et du contrôle du gouvernement ? Toutes ces mesures sont extrêmement préoccupantes pour la vie locale et il sera de plus en plus difficile de trouver des élus locaux, notamment dans les petites communes. Il est urgent de refonder notre société qui compte aujourd'hui 36 000 communes et 12 500 EPCI pour plus de 500 000 élus locaux, soit autant que dans les 27 pays d'Europe confondus. Il est urgent de repenser la décentralisation pour une baisse de la fiscalité locale, pour une réelle mutualisation des services au profit de nos concitoyens.

Muriel Scolan
Groupe Des Engagements et Des Actes (DEDA)
www.murielscolan.com
www.facebook.com/muriel.scolan

Groupe d'opposition "Changez Deuil" Élus minoritaires, élus à part entière !

Projet de l'avenue du Paris (BIP)

L'abandon est encore loin

Un conseil départemental « bulldozer »...

Faisant fi de la forte opposition populaire lors de la concertation de 2012, le conseil départemental a entrepris de réaliser le tronçon central de cette 2x2 voies routières en 2 parties distinctes : la section Est de Bonneuil à Groslay et la section Ouest de Groslay à Soisy via Deuil-La Barre.

... face à des associations qui protègent la nature et les revenus des ménages

C'était sans compter le Collectif Vivre sans BIP ! Déterminées, les 3 principales associations le composant : les Amis de la Terre Val d'Oise, Val d'Oise Environnement et SOS vallée de Montmorency, ont déposé un recours au tribunal administratif (TA) en vue d'annuler la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la section Est, aux motifs de fond suivants :

- Des atteintes à l'environnement irréversibles dues à l'infrastructure : destruction de zones naturelles et agricoles
- Des nuisances majeures dues à la circulation prévue : bruit, émissions de polluants et de gaz à effet de serre...
- Une inutilité avérée : peu de besoins de déplacements, aucun besoin économique
- Un coût exorbitant : plus de 150 M€ pour la section Est et près de 500 M€ pour l'ensemble.

A l'heure où certains se demandent si l'Etat doit financer la dette de la SNCF, le département, déjà surendetté, n'a aucun état d'âme à faire supporter le coût du BIP à ses administrés, au prix de 31% de hausse d'impôts en 2016.

La justice avec les associations

Le 13 mars dernier, le TA de Cergy a donné raison aux associations en annulant la DUP ! Pour autant, le projet n'est malheureusement pas encore abandonné mais retardé. Soyez assurés qu'une fois la section Est réalisé, viendra le tronçon Ouest, défiant la côte de Deuil !

Notre maire pour des projets inutiles et nocifs

Tant l'avenue du Paris que l'in vraisemblable projet de gigantesque centre commercial d'Europacity à Gonesse (cf. Tribune de juillet/août 2016), qui vient également de subir un important revers juridique au TA de Cergy, bénéficient du consentement de nos édiles locaux. Notre maire, qui cumule cette fonction avec la vice-présidence du conseil départemental, vote malheureusement systématiquement en faveur des décisions concernant ces deux projets.

La lutte pour l'abandon de l'avenue du Paris risque d'être encore longue...

Fabrice Rizzoli, Alain Parant, Brigitte Goch Bauer,
Vincent Gayard pour le groupe « ChangeZ Deuil »,
site <http://changerdeuil.fr/>
www.facebook.com/changez.deuil

Groupe "Union Républicaine pour l'Avenir de tous les Deuillois"

Stratégie, choix et dilemmes pour une méthode Coué...

Suite à notre précédent article, plusieurs Deuillois nous ont demandé des explications complémentaires quant au budget présenté par la majorité municipale que nous avons refusé de voter. La majorité actuelle fait des choix économiques et politiques que l'on pourrait respecter si toutefois, la stratégie mise en place ne ressemblait pas à une fuite en avant entraînant, semble-t-il, un certain nombre de dilemmes entre le programme électoral présenté aux dernières municipales et les choix faits aujourd'hui. « Que la stratégie soit belle est un fait, mais n'oubliez pas de regarder le résultat » disait Churchill, sachant qu'à ce jour, quand on évoque l'avenir, on est plus dans la méthode Coué à se répéter « Ça ira mieux demain » que dans une stratégie de croissance.

En effet, cette année encore les différents positionnements financiers de la municipalité ne nous semblent pas pertinents au regard de la situation de la ville. Les choix faits pour sortir des emprunts toxiques, les différentes augmentations d'impôts, taxes et droits d'accès ne nous paraissent pas être la solution en ces temps ombragés. Comme nous l'écrivions en ce début d'année, les choix stratégiques, le recours trop fréquent à l'emprunt ont mis notre ville en situation de très grande, trop grande fragilité, fragilité elle-même soulignée par les services de l'Etat. La question se pose : Que va devenir Deuil la Barre dans les années à venir ? Les projections données aujourd'hui sur les trois années à venir s'appuient sur des perspectives exclusivement positives et sur des hypothèses de travail pour lesquelles on ne maîtrise rien et notamment les orientations et choix de l'Etat, Etat qui n'a eu de cesse les décennies passées de se désengager. C'est l'ensemble de ces éléments qui nous ont conduit à notre prise de position.

Enfin, nous sommes heureux d'avoir appris que l'augmentation de la redevance d'occupation de la salle des fêtes appliquée à l'association « Comité des anciens » à l'occasion de la dernière bourse aux vêtements était une erreur et que cette dernière allait être réparée. Nous remercions le « Comité des anciens pour tout le travail accompli et notamment la Bourse aux vêtements toujours très utile aux Deuilloises et Deuillois.

A l'approche de la période estivale, nous vous souhaitons de bonnes vacances à celles et ceux qui partent quelques temps et bon courage à celles et ceux, toujours trop nombreux, contraints de rester en région parisienne.

Jean Bevalet, Anne-Gaëlle Maerten
et Audrey Guilbaud
deuiluneautrevoie@gmail.com